



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2023 - 515

Objet : Modification de l'arrêté n°2023-503 en date du 12/09/2023 relatif à la mise en location-gérance de l'autorisation de stationnement de Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS à Monsieur Jamal HOUHOU

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2122-17 et suivants,

VU le Code des transports et notamment les articles L3121-1 et L3121-2,

VU la loi n°2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport particulier de personnes,

VU l'arrêté préfectoral n°DRE-11077 du 25 février 2011 portant réglementation de la profession de chauffeur de taxi dans les Yvelines,

VU l'arrêté municipal n°2023-502 confirmant l'autorisation de stationnement de taxi à Vélizy-Villacoublay à Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS,

VU l'autorisation de stationnement (ADS) n° 55 attribuée le 05 juillet 2023 à Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS,

VU la convention du 30 juin 2016 relative à l'organisation d'un service commun de taxi et de voitures de petites remises sur le territoire des communes de Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas,

VU l'arrêté n°2020-202 en date du 08 juin 2020, portant délégation de signature à Madame Nathalie BRAR-CHAUVEAU, dans les domaines du Développement économique, des Mobilités et de l'Emploi,

VU l'arrêté n° 2023-503 en date du 12 septembre 2023 portant sur la mise en location-gérance de l'autorisation de stationnement de Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS à Monsieur Jamal HOUHOU,

CONSIDÉRANT le contrat de location-gérance conclu le 10 août 2023 entre Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS et Monsieur Jamal HOUHOU,

CONSIDÉRANT qu'après étude des documents présentés à la mairie de Vélizy-Villacoublay par Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS, Monsieur Jamal HOUHOU remplit les conditions pour exercer la profession de chauffeur de taxi,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoiens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

CONSIDÉRANT que l'arrêté n°2023-503 en date du 12 septembre 2023 doit être modifié en raison d'une erreur matérielle figurant en bas de page au niveau de la notification.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2023-503 est modifié.

Article 2 : La location-gérance de l'ADS de Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS, numéro 55, au profit de Monsieur Jamal HOUHOU, est autorisée à compter du 06 septembre 2023 pour une durée de 12 mois à tacite reconduction, conformément à l'article 3 du contrat de location-gérance conclu entre les deux parties.

Article 3 : Cette ADS est attribuée à Monsieur Jamal HOUHOU, pour lui permettre d'exercer sur le territoire des communes de Vélizy-Villacoublay, de Jouy-en-Josas et de Viroflay, dans le cadre du service commun de taxis.

Article 4 : Le véhicule utilisé est de marque Peugeot, modèle 3008, immatriculé GQ-667-TT. Tout changement de véhicule devra être porté à la connaissance des services municipaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- à Monsieur José FELIZARDO DOS SANTOS et à Monsieur Jamal HOUHOU,
- à Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay, à Madame Marie-Hélène AUBERT, Maire de Jouy en Josas, et à la Préfecture des Yvelines

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 20/09/2023

Notifié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230920-ARR_2023_515-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Acte affiché du 26/09/2023 au 27/11/2023